




# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://facebook.com/groups/CftcFAE)

N°301- Le 13 décembre 2013

## Les suites du rapport Pêcheur : Les filets sont maigres !

La ministre Marylise LEBRANCHU, nous a présenté lundi 9 décembre après-midi, les premières pistes retenues par le gouvernement pour réformer la fonction publique. Des orientations en partie basées sur les préconisations du rapport du conseiller d'État Bernard Pêcheur au Premier ministre.

Peu de pistes précises, mais un calendrier à rallonge puisque son application est prévue sur 10 ans !

La CFTC dénonce un tel calendrier, politiquement irréaliste, coupé des attentes de nos collègues et discriminant pour les seniors.

Les propos de la ministre :

**Maintenir le statut.** Marylise Lebranchu l'affirme : "Le statut général des fonctionnaires est porteur de valeurs et n'a pas à être remis en cause dans ses fondements. Il est adaptable à la modernisation de l'action publique et à la modernisation de la fonction publique elle-même." Le rapport sur l'avenir de la fonction publique remis début novembre soulignait la "pertinence" du statut et la nécessité de le préserver.

**La méthode.** La négociation portera sur les trois versants de la fonction publique et sa mise en œuvre s'étalera sur 10 années. Un accord de méthode sera signé avec les syndicats en février. "Nous avons ouvert aujourd'hui une phase de concertation avec les organisations syndicales qui va durer jusqu'au mois de février pour trouver quels sont les points qu'on met sur la table et comment on ordonne [ce] travail de titan".

En ce qui concerne la grille, il faut restaurer des espaces indiciaires entre les différents niveaux hiérarchiques et à l'intérieur même de chaque niveau. Une partie de la rémunération indemnitaire serait intégrée dans la rémunération indiciaire.

**Parcours professionnels.** Le gouvernement veut simplifier et fluidifier la gestion de la fonction publique. "Il faut renforcer [son] unité, a précisé Marylise Lebranchu, en instaurant des cadres professionnels et des statuts communs aux trois versants. Et de regretter qu'aujourd'hui, les fonctions publiques se parlent de moins en moins". Le gouvernement reprendrait là une préconisation du rapport Pêcheur, qui suggérait de constituer des cadres professionnels transfonctions publiques.

**Catégories A, B, C...** "Non, je ne pense pas qu'on s'achemine vers la suppression des catégories, mais vers une autre lecture, a estimé la ministre. Quand, dans notre vocabulaire, on parle de C, B, A, A+, A++, c'est que quelque chose ne fonctionne pas. Quand vous êtes en bas de la catégorie B, vous êtes dépassé par le haut du C. Il faut donner plus de lisibilité."

**Point d'indice ?** Interrogée sur le maintien du gel du point d'indice, au frigidaire depuis l'été 2010, Marylise Lebranchu a éludé : "À cette heure-ci et compte tenu du projet de loi de finances, je n'ai pas de mandat... Mais c'est vrai que quatre ans de gel, cela va faire beaucoup. On verra si on peut avancer ou pas."

**Beaucoup de bons propos mais une exécution imprécise.**

**LA CFTC DEMANDE L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS SALARIALES  
ET LA MISE EN PLACE DES PREMIÈRES MESURES DES L'ANNÉE PROCHAINE.**

